



## Notification de jugement par huissier obligé ou pas ?

Par **Lepalto**, le **19/08/2013** à **07:51**

Bonjour , j'ai appris récemment qu'un jugement TGI du JAF qui m'a été notifié ainsi qu'à la mère de mon enfant par le greffe du tribunal en LRAR devait obligatoirement être notifié ou signifié par huissier de justice pour être "exécutoire".

On me dit, qu'à n'importe quel moment je pouvais me retrouver assigné devant le JEX avec une demande de remboursement de toutes les sommes impayées d'une pension alimentaire qui a fait l'objet d'un jugement diminuant le montant de la pension, que j'ai appliquée sans passer par un huissier, et ce sur les 5 dernières années , est-ce vrai ou pas, et cette règle est-elle applicable obligatoirement pour tous les jugements ? Merci si quelqu'un a une réponse, ça m'aiderait beaucoup, cordialement